

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-95 du 14 Mars 1985

portant création d'un comité ad hoc chargé de suivre les travaux de réparation et de révision des silos à céréales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil; Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé un comité ad hoc chargé de suivre les travaux de réparation et de révision des silos à céréales.

Article 2.- Le comité est composé comme suit :

PRESIDENT : Camarade Jérôme TONI TOSSA, représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

MEMBRES : Camarades - Grégoire AVODAGBE, représentant le Ministre des Finances et de l'Economie,

- Désiré GUIDI, représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique

- Anselme GBAGUIDI, représentant le Ministre de l'Equipement et des Transports

- ~~Jones~~ NAPPORN, Directeur Général de l'Office National des Céréales.

Article 3.- Le comité a pour mission de suivre l'exécution des travaux de réparation et de révision des silos à céréales et de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour l'aboutissement rapide de ces travaux.

Article 4.- Le comité peut faire appel à toute personne dont les compétences lui paraîtront nécessaires à l'accomplissement correct de sa mission.

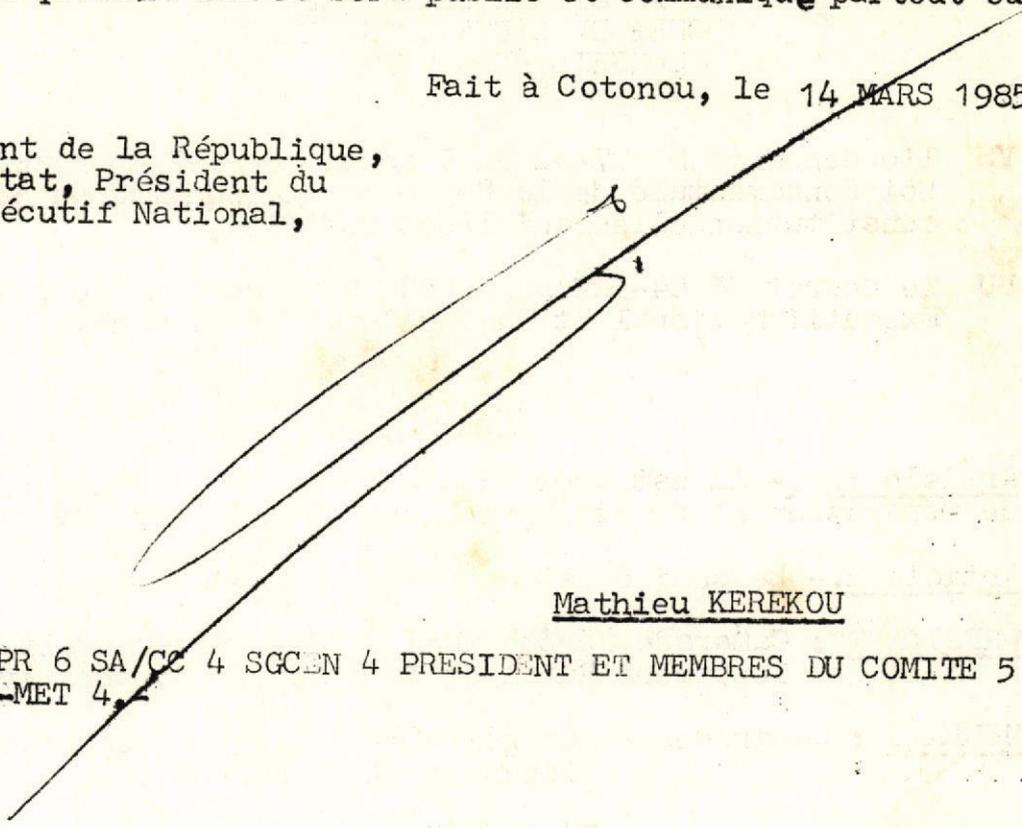
.../...

Article 5.- Le comité devra rendre compte, périodiquement, au Chef de l'Etat, de l'état d'avancement des travaux.

Article 6.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 14 MARS 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 PRESIDENT ET MEMBRES DU COMITE 5
~~MDRAC-MFE-MPS -MET 4.~~